Groupe Y Nexia

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association Parcours d'Insertion FLES de Paris

19 Rue Béranger
75003 PARIS

FUTUROSCOPE
7 avenue du Tour de France,
Téléport 1
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
Tél. : 05 49 49 49 10
www.groupey.fr

ASSOCIATION Parcours d'Insertion FLES de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Parcours d'Insertion FLES de Paris** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evénements significatifs postérieurs à la clôture ».

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe des comptes « Faits caractéristiques de l'exercice » expose l'absence de convention au titre des années 2021 et 2022 et par conséquent l'absence de comptabilisation de produits à recevoir au titre du FSE 2021 et 2022.
- Les notes de l'annexe des comptes « Fonds dédés », « Produits constatés d'avance » et « Tableau de variation de fonds dédiés » précisent les modalités de traitement des subventions d'exploitation.
  Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assuré du bien-fondé des positions retenues et avons contrôlé la pertinence des informations produites.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 5 septembre 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	54 774	54 385	390	10 223	9 834-	96.19-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	48 022	44 887	3 135	6 246	3 110-	49.80-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	9 000		9 000	9 000		
	Total I	111 796	99 272	12 525	25 469	12 944-	50.82-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	47 558		47 558	538 330	490 772-	91.17-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	515 022		515 022	243 765	271 257	111.28
	Charges constatées d'avance (2)	5 926		5 926	4 593	1 333	29.03
	Total II	568 506		568 506	786 688	218 181-	27.73-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	680 303	99 272	581 031	812 156	231 126-	28.46-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	285 707	285 707		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	30 000	30 000		
	Autres				
	Report à nouveau	241 783-	45 629-	196 154-	429.89-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	73 691-	196 154-	122 463	62.43
	Situation nette (sous total)	233	73 924	73 691-	99.69-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	233	73 924	73 691-	99.69-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	240 778	248 678	7 900-	3.18-
	Total II	240 778	248 678	7 900-	3.18-
PROVISIONS	Provisions pour risques		177 060	177 060-	100.00-
	Provisions pour charges	19 397	21 961	2 564-	11.68-
	Total III	19 397	199 021	179 624-	90.25-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 150	10 703	1 552-	14.50-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	44 012	41 298	2 715	6.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	213 340	147 270	66 070	44.86
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	54 120	91 263	37 143-	40.70-
	Total IV	320 623	290 533	30 090	10.36
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	581 031	812 156	231 126-	28.46-

(1) Dont à plus d'un an — 320 623 — 290 533
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	185 636	160 850	24 786	15.41
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	626 698	589 936	36 762	6.23
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	183 914	148	183 767	NS
Utilisations des fonds dédiés	248 678	325 087	76 410-	23.50-
Autres produits				
Total I	1 244 926	1 076 021	168 905	15.70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	773 050	724 744	48 306	6.67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 515	6 439	77	1.19
Salaires et traitements	207 340	202 651	4 689	2.31
Charges sociales	78 194	70 482	7 712	10.94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 428	15 224	796-	5.23-
Dotations aux provisions		421	421-	100.00-
Reports en fonds dédiés	240 778	248 678	7 900-	3.18-
Autres charges	2	1 171	1 169-	99.85-
Total II	1 320 308	1 269 809	50 499	3.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	75 382-	193 788-	118 406	61.10

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 691	703	987	140.35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 691	703	987	140.35
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 691	703	987	140.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	73 691-	193 085-	119 393	61.83
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		29 304	29 304-	100.00-
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		29 304	29 304-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		32 373	32 373-	100.00-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		32 373	32 373-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 070-	3 070	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 246 616	1 106 028	140 588	12.71
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 320 308	1 302 182	18 126	1.39
5. EXCEDENT OU DEFICIT	73 691-	196 154-	122 463	62.43

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 581 030.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 244 925.66 Euros et dégageant un déficit de 73 691.46- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'association

Le Fles de Paris est une association loi 1901 créée en 2004. Son siège social est situé 19, rue Béranger - 75003 Paris.
Le FLES de Paris accompagne l'ensemble des employeurs de salariés en insertion (CDDI, CDDU, CUI-CAE/PEC, DPH) dans la construction des projets de professionnalisation de leurs salariés (ingénierie pédagogique) et dans le financement des formations (ingénierie financière).
Le FLES de Paris accompagne également des entités publiques (Ville de Paris, RATP) dans le montage de formations et de parcours de professionnalisation pour leurs salariés en insertion.
L'association emploie 6 salariés.
L'association n'est pas fiscalisée.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, l'association n'a reçu aucune notification ou convention de la part de l'Etat instructeur sur la demande de Fonds Social Européen pour la période 2021/2023. Au même titre que l'exercice précédent, aucun produit à recevoir au titre du FSE 2022 n'a donc été comptabilisé ; ce qui explique les déficits enregistrés au titre des exercices clos le 31/12/2021 et 31/12/2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un avis favorable a été émis par le comité régional de programmation -Etat en date du 7 juin 2023 pour un subventionnement FSE+ de l'action " Mise en place de parcours de professionnalisation pour les salariés en contrat d'insertion (2021-2023) " pour un montant global de 516 K€.
Toutefois aucun produit n'a été comptabilisé au 31/12/2022 compte tenu de l'absence de notification.
Compte tenu du montant des dépenses éligibles de 1.290 K€, des dépenses réalisées au 31/12/2022 et restant à réaliser sur 2023, il est possible d'estimer le montant des produits au titre de 2021 et 2022 à 341 K€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés

L'association comptabilise en produits les actions effectivement réalisées. La différence entre les versements effectués et les réalisations figurent en fonds dédiés si les fonds n'ont pas été intégralement utilisés à la clôture de l'exercice.

Produits constatés d'avance

Au cours de l'exercice, l'association a acquis des subventions dont les périodes de référence se situent à cheval sur deux exercices comptables. Des produits constatés d'avance ont été comptabilisés à la clôture afin d'affecter ces subventions selon les périodes conventionnées et les actions réalisées.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	54 736		464
Installations générales agencements aménagements divers	6 102		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 900		1 020
TOTAL	47 002		1 020
Prêts, autres immobilisations financières	9 000		
TOTAL	9 000		
TOTAL GENERAL	110 738		1 484

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		425	54 774	54 774
Installations générales agencements aménagements divers			6 102	6 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 920	41 920
TOTAL			48 022	48 022
Prêts, autres immobilisations financières			9 000	9 000
TOTAL			9 000	9 000
TOTAL GENERAL		425	111 797	111 797

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	44 513	10 297	425	54 385
Installations générales agencements aménagements divers	6 102			6 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 654	4 130		38 785
TOTAL	40 756	4 130		44 887
TOTAL GENERAL	85 269	14 428	425	99 272

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 297				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 130				
TOTAL	4 130				
TOTAL GENERAL	14 428				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	285 707				285 707
Réserves	30 000				30 000
Report à nouveau	45 629-	196 154-		0	241 783-
Excédent ou déficit de l'exercice	196 154-	196 154		73 691	73 691-
Situation nette	73 924			73 691	233
TOTAL I	73 924			73 691	233

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	248 678	240 778	248 678			240 778	
RATP RER A 2021	56 712		56 712				
RATP RER A 2022		63 634				63 634	
RATP Ligne 13 2021	22 397		22 397				
RATP Ligne 13 2022		3 818				3 818	
Départ de Paris 2021	127 102		127 102				
Départ de Paris 2022		127 101				127 101	
Ville de Paris 2021	42 467		42 467				
Ville de Paris 2022		46 225				46 225	
TOTAL	248 678	240 778	248 678			240 778	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	21 961		2 564		19 397
Autres provisions pour risques et charges	177 060		177 060		
TOTAL	199 021		179 624		19 397
TOTAL GENERAL	199 021		179 624		19 397
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			179 624		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 000	9 000	
Débiteurs divers	47 558	47 558	
Charges constatées d'avance	5 926	5 926	
TOTAL	62 484	62 484	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 150	9 150		
Personnel et comptes rattachés	6 763	6 763		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 883	34 883		
Autres impôts taxes et assimilés	2 366	2 366		
Autres dettes	213 340	213 340		
Produits constatés d'avance	54 120	54 120		
TOTAL	320 623	320 623		

Les autres dettes sont des dettes d'exploitation : il s'agit des prestations de formations engagées au cours de l'année et non réglées à la date de clôture des comptes.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, tva incluse.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	22 665
Total	22 665

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 800
Dettes fiscales et sociales	14 048
Total	21 848

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 926
Total	5 926
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	54 120
Total	54 120

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature. Pour l'association, il s'agit exclusivement des dépenses engagées par les administrateurs. A ce titre, la gouvernance estime que leur valorisation reste non significative par rapport aux comptes de l'association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4.777 euros, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge est comptabilisée pour couvrir ces engagements.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
55 à 59 ans	6 à 10 ans	13 817
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 124
moins de 35 ans	plus de 30 ans	456
Engagement total		19 397

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- turn over faible,
- progression des salaires : 2% constant,
- taux moyen de charges sociales : 45 % pour les cadres, 35 % pour les non cadres,
- taux d'actualisation : 3,77 %.

FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10